

## SEANCE CONSEIL MUNICIPAL du 16.03.2009

### Marche Relatif aux travaux de VIABILISATION « Lotissement Acacias 3 »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à l'ouverture des offres faites pour les travaux de viabilisation du lotissement des Acacias 3 et à l'analyse de ces offres, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 : travaux de viabilisation VRD 11 parcelles

Ets CHAZE pour un montant HT de 53 116.40 € 63 527.21 € TTC

Lot 2 : travaux de réseaux souples 11 parcelles

ETS FORCLUM pour un montant HT de 15 201.50€ 18 180.99 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal,

- approuve le marché à procédure adaptée à passer avec l'entreprise CHAZE pour un montant TTC de 63 527.21 € et autorise le maire à le signer ainsi que toutes pièces complémentaires

-approuve le marché à procédure adaptée à passer avec l'entreprise FORCLUM pour un montant TTC de 18 180.99 € et autorise le maire à le signer ainsi que toutes pièces complémentaires

### Marche Relatif aux travaux de sécurité rue de la mairie

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à l'ouverture des offres faites pour les travaux de sécurité rue de la mairie et à l'analyse de ces offres, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir les entreprises suivantes :

Ets CHAZE pour un montant HT de 4 070.25 € 4 868.02€ TTC

Après délibération, le Conseil Municipal,

- approuve le marché à procédure adaptée à passer avec l'entreprise CHAZE pour un montant TTC de 4 868.02 € et autorise le maire à le signer ainsi que toutes pièces complémentaires

### PRIX DE VENTE PARCELLES DE TERRAIN LOTISSEMENT ACACIAS 3(extension Acacias 2)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 23.10.08, le prix de vente des nouvelles parcelles de terrain à construire a été fixé à 20€ HT le m<sup>2</sup> plus les frais de bornage payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique qui sera reçu par Me GOUABAU, notaire à Cossé le Vivien

Après délibération, le Conseil Municipal, fixe les frais de bornage à 0.50€ LE M<sup>2</sup> payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique qui sera reçu par Me GOUABAU, notaire à Cossé le Vivien .